



La Faculté de l'éducation permanente :
Une valeur ajoutée pour l'Université de Montréal
et pour la société québécoise

**Mémoire de l'AGEEFEP
présenté au Vice-rectorat
au développement académique
et à la transformation institutionnelle
de l'Université de Montréal**

Avril 2016

Table des matières

Introduction	5
La formation continue à l'Université de Montréal	7
Une faculté innovante et en expansion	8
Des programmes multidisciplinaires de qualité	11
Des enseignants compétents	13
La contribution de l'AGEEFEP	13
Des exemples de rivalités facultaires et de paralysie institutionnelle	16
Pour des programmes d'études supérieures à la FEP	19
L'importance du statut facultaire pour la FEP	20
Un sondage à l'appui de nos points de vue	22
Conclusion	23
Nos recommandations	25
Annexe A	
Bibliographie	

Introduction

Lorsqu'elle a été créée, en 1975, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) ne devait avoir qu'une existence transitoire et ses programmes devaient éventuellement être transférés dans les autres facultés. Quatre décennies plus tard, la FEP existe toujours, notamment parce que sa popularité a été telle que l'intégration d'un si grand nombre d'étudiantes et d'étudiants aurait posé un grand défi.

Malgré son succès, qui tient selon nous à sa pertinence sociale et à sa culture de l'éducation des adultes forte de plusieurs décennies, les secteurs les plus traditionnels de l'Université continuent d'entretenir des doutes sur la valeur de la FEP, la qualité de la formation qu'on y offre, voire même sa raison d'être. Tous les sept ou huit ans, leurs velléités d'abolir la FEP refont surface sous une forme ou sous une autre, sans succès jusqu'à maintenant.

Cette question revient en filigrane de la présente consultation. « Tout est sur la table », a d'ailleurs indiqué le vice-recteur responsable de la consultation lorsque nous lui avons demandé s'il fallait donner foi à la rumeur voulant que la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des études supérieures passent à la moulinette dans la transformation envisagée.

Même si nous participons de bonne foi à la consultation, nous craignons, à l'instar d'autres partenaires de la communauté universitaire, que les dés soient pipés et que la consultation constitue un écran de fumée destiné à justifier des décisions déjà prises. C'est que, dans la première version du document de consultation, la Faculté de l'éducation permanente, ses étudiants et ses enseignants était absents du diagramme de la configuration facultaire de la page 8, comme si elle n'existait déjà plus... Dans les jours suivants, on nous a assuré que cette omission découlait d'un oubli, d'une erreur, et que le document serait corrigé, ce qui a effectivement été le cas.

Il n'y a pas que ce couac qui alimente nos doutes, car nous nous interrogeons aussi sur les aspects suivants de la consultation :

- **Quelle urgence ?**

Quelle urgence y avait-il de mener cette consultation à marche forcée, dans un si court laps de temps, sur une question aussi complexe ? Les modalités de la consultation étaient également problématiques. Combien d'étudiantes et d'étudiants ont pu se rendre disponibles pour participer à des forums d'une demi-journée ? Ont-ils dû sécher leurs cours pour participer ?

- **Les officiers exclus du panel**

Pour le panel, c'était encore pire, puisqu'il fallait être disponible pendant deux journées complètes. De surcroît, les officiers des associations étudiantes et des syndicats n'y étaient pas admissibles. Ce sont eux, pourtant, qui sont témoins quotidiennement du fonctionnement de l'Université dans les instances où ils siègent. Leur connaissance de l'Université et de ses dysfonctionnements est certainement supérieure à celle de tout étudiant qui ne bénéficie pas de cette expérience. De plus, les associations étudiantes et les syndicats constituent des parties prenantes dans la gestion collégiale de l'Université, leurs dirigeants sont élus par leurs pairs, et c'est en toute légitimité qu'ils disposent du mandat pour représenter leurs membres.

- **L'absence de diagnostic**

Le document de consultation fait par ailleurs état de diverses considérations sur le parcours étudiant, l'interdisciplinarité et les processus décisionnels dans l'établissement, mais on n'y trouve aucun diagnostic précis. Il doit pourtant y avoir des raisons très concrètes qui justifient cette volonté de transformation institutionnelle. Un diagnostic plus étoffé nous aurait vraisemblablement permis de répondre avec plus de précision aux trois questions que pose le document de consultation. Les considérations générales exposées dans ce dernier ne constituent nullement un diagnostic.

- **Des mémoires confidentiels**

Nous nous sommes également interrogés sur la possibilité de présenter un mémoire confidentiel, ce que nous considérons comme une anomalie dans un exercice de consultation où, rappelons-le, « tout est mis sur la table ». Quels motifs peuvent bien justifier la confidentialité ? Qu'y a-t-il à cacher ? Quels intérêts animeront les auteurs de ces mémoires confidentiels ? Quel poids auront ces mémoires dans la synthèse de tous les mémoires ? Il y a là un problème de transparence.

- **Les rôles respectifs de l'INM et de la direction de l'Université**

Selon le partage des responsabilités dans la consultation, l'Institut du Nouveau Monde (INM) effectuera la synthèse des forums, du panel et des commentaires écrits des membres de la communauté universitaire. C'est cependant la direction de l'Université qui procédera à la synthèse des mémoires. Pourquoi cette tâche n'a-t-elle pas été confiée aussi à l'INM ? Cela ne peut qu'alimenter les doutes sur le risque d'une synthèse biaisée dans le contexte de la crainte que le scénario de la transformation institutionnelle soit déjà écrit. Encore une fois, la transparence serait de mise.

Cela dit, en dépit de nos sérieuses réserves et de nos doutes sur la méthodologie de cette première opération, nous ne pouvions évidemment nous récuser et nous profitons de l'occasion pour produire un argumentaire convaincant à l'encontre des contempteurs de la FEP, de démontrer que cette faculté joue un rôle essentiel à l'UdeM et dans la société québécoise et qu'elle pourrait le faire encore plus efficacement si on levait un certain nombre d'obstacles dus à des dysfonctionnements institutionnels et à des rivalités facultaires archaïques, tel que nous le décrivons dans la section de notre mémoire intitulée *Des exemples de rivalités facultaires et de paralysie institutionnelle*.

Dans ce débat, l'AGEEFEP n'est pas la seule à être convaincue de la pertinence, de la nécessité de la FEP. En 2010, le rapport d'un comité ad hoc sur la formation continue à l'UdeM¹, dont le président était M. Raymond Lalande, alors professeur titulaire à la Faculté de médecine et vice-recteur adjoint aux études, a étudié la question en long et en large et soumis 14 recommandations (voir Annexe A). Plusieurs d'entre elles ont été mises en œuvre, mais celles qui ne l'ont pas été touchent des points majeurs qui demeurent toujours d'actualité. Dans les prochaines pages, nous nous référerons à ce Rapport à plusieurs reprises, car il s'agit de la réflexion la plus substantielle sur la formation continue jamais faite à l'UdeM, et ses principaux constats sont toujours pertinents.

L a formation continue à l'Université de Montréal

L'Université de Montréal se définit comme une grande université de recherche, ce qu'il serait saugrenu de contester, car il s'agit là d'une réalité indéniable. Cela dit, une institution de cette ampleur, essentiellement financée par les fonds publics, ne saurait être unidimensionnelle. Même si l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue ne sont pas inscrites explicitement dans sa mission, l'UdeM est effectivement engagée dans ce type d'activités éducatives depuis 1952, date de la création du Service de l'extension de l'enseignement.

Ce qui était pertinent en 1952 l'est encore davantage aujourd'hui, entre autres en raison de l'évolution démographique qui rétrécira le bassin de jeunes gens provenant directement du cégep et des besoins de formation complémentaire des nombreux immigrants que le Québec accueille chaque année.

Nous ne croyons pas devoir reprendre ici les nombreux plaidoyers d'organismes aussi divers que l'UNESCO, l'OCDE, le défunt Conseil des universités et le Conseil supérieur de l'éducation, qui engagent tous les échelons des systèmes d'éducation, partout dans le monde, à mettre en œuvre le paradigme de l'éducation tout au long de la vie.

¹ Rapport du Comité ad hoc sur la Formation continue à l'Université de Montréal. Mars 2010. 35 p.

Le Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue cite à cet égard l'UNESCO dans la *Déclaration de Mumbai sur l'éducation permanente, la citoyenneté active et la réforme de l'enseignement supérieur* :

« La nécessaire évolution de l'enseignement supérieur comme espace de formation supérieure, auquel on pourra accéder avec une grande flexibilité à tout âge pour une formation intensive, pour la mise à jour des connaissances et l'acquisition de nouvelles compétences, ou à des fins de reconversion, constitue un des aspects majeurs de la démocratisation et de la rénovation de l'enseignement supérieur et de l'éducation en général. »²

Tous cycles confondus, selon le Rapport du Comité ad hoc, la formation continue comptait pour 12,5 % des crédits étudiants de l'ensemble de l'UdeM en 2008-2009. De nombreuses facultés de l'UdeM offrent des programmes de formation continue, mais ils relèvent en grande majorité du deuxième cycle.

Au premier cycle, la formation continue créditée est essentiellement le fait de la Faculté de l'éducation permanente, qui totalisait alors 83 % des crédits. Il est fort possible que ce pourcentage ait augmenté au cours des dernières années.

Au fil des ans, la FEP a largement contribué à la scolarisation universitaire de la population québécoise, en particulier auprès des étudiantes et des étudiants non traditionnels et des personnes sur le marché du travail. Dans la période de 1975 à 2008, la Faculté a décerné 65 227 certificats et 6 725 baccalauréats par cumul de certificats. Huit ans plus tard, elle a sans doute franchi la barre des 70 000 certificats et des 8 000 baccalauréats.

Ce sont notamment ces facteurs qui ont fait dire au Comité ad hoc que « la FEP constitue un atout pour l'Université en raison de son expertise et de sa notoriété auprès de ses diplômés et apparaît, au sein du réseau universitaire québécois, comme un avantage concurrentiel important pour l'Institution »³.

Une faculté innovante et en expansion

Dans le Rapport sur la formation continue, on lisait ceci : « (...) comme nous l'observerons plus en détail dans la section 8, on note tout de même une baisse de fréquentation inquiétante des programmes de la FEP depuis les trois dernières années. Cette baisse de fréquentation des programmes de formation continue de 1^{er} cycle, observée également dans les autres universités québécoises, ne devrait cependant pas remettre en question l'existence de cette faculté solidement arrimée aux besoins du marché de l'emploi. Au contraire, elle devrait nous inviter à

² Ibid, p. 4

³ Ibid. p. 11

en soutenir le développement en lui fournissant les moyens appropriés pour faire face aux réalités actuelles.»⁴

On est alors en 2010 et le fait est que les années précédentes s'étaient caractérisées par une relative stagnation de la FEP. Divers facteurs étaient en cause, dont le fait que le doyen était un administrateur qui n'avait pas le titre de professeur. C'est d'ailleurs pourquoi l'AGEEFEP a demandé et obtenu que le prochain doyen soit un professeur, et cela a effectivement fait partie des critères de sélection.

La tendance au déclin s'est inversée radicalement à compter de juin 2011, au moment où un spécialiste réputé de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue, jouissant du statut de professeur, a été nommé doyen de la FEP. Ce nouveau doyen a bien indiqué qu'il n'était pas là pour gérer les affaires courantes; aussi a-t-il demandé et obtenu un mandat clair pour développer la FEP, ce qu'il a fait avec brio.

En témoignent les résultats suivants :

- De mai 2011 à mai 2014, le nombre d'étudiants admis dans un programme et autorisés à s'inscrire est passé de 11 000 à 15 000, une hausse de 36 % en trois (3) ans.
- De l'été 2011 à l'hiver 2015, le nombre d'étudiants équivalents à temps plein (EETP) a augmenté de 722, une majoration de 17 % qui a procuré des revenus supplémentaires de 6 millions \$ à l'UdeM en 2015-2016.
- Pour la seule année 2014-2015, la croissance des inscriptions s'est chiffrée à 8,5 %, la plus importante hausse des 20 dernières années.
- En 2013-2014, la FEP comptait 4 250 EETP, soit 10 % de l'ensemble des EETP de l'Université.

Ces résultats ne sont pas le seul fait d'un changement de conjoncture; ils résultent de plusieurs mesures qui ont dynamisé la Faculté, en particulier au chapitre des études. Ainsi, c'est sous la gouverne du décanat actuel que la FEP a adopté une Politique facultaire de la reconnaissance des acquis expérientiels, que la Commission des études a entérinée, et qu'elle a mis sur pied le service voué à cette fin. Celui-ci est pleinement opérationnel depuis janvier 2014; dans l'ensemble du réseau universitaire, ce service n'a pas d'équivalent pour ce qui est de la qualité et de la crédibilité de la méthode d'évaluation et de sanction des acquis.

Peu de temps après, la Faculté a créé un service de la persévérance aux études, ce qui va dans le sens des priorités de l'Université.

⁴ Ibid. p. 9

C'est aussi dans les dernières années qu'ont été créés le Certificat en victimologie et le DESS en journalisme. Celui-ci a été conçu essentiellement à la FEP, en collaboration avec la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de droit. C'est là un exemple éloquent de collaboration inter facultaire. Ce n'est évidemment pas la FEP qui en est responsable puisque les statuts de l'Université la limitent aux programmes de premier cycle.

La FEP a également innové en créant le programme Accès-FEP, qui a pour objectif de mettre à niveau les personnes n'ayant pas les préalables normalement requis pour entrer à l'Université. Il s'agit d'un programme individualisé, adapté aux besoins de chaque personne. Son succès est probant : depuis l'automne 2013, plus de 300 étudiantes et étudiants se sont inscrits à ACCÈS-FEP; 75 % ont réussi leur programme de mise à niveau et ont pu s'inscrire dans programme de certificat; de ce nombre, 95 % ont obtenu leur certificat. Il s'agit d'une illustration éloquent du rôle particulier de la FEP dans l'accès aux études universitaires pour les étudiants non traditionnels en leur donnant les outils pour réussir leurs études.

Dans les cinq dernières années, tous les programmes d'études de la FEP ont par ailleurs été évalués, ce qui a débouché, dans plusieurs cas, sur des modifications majeures.

L'enseignement à distance et l'utilisation des technologies

L'AGEEFEP considère que l'enseignement à distance est tout aussi valable que l'enseignement en présentiel, dans la mesure où l'encadrement des étudiants est adéquat et que ceux-ci peuvent obtenir des réponses à leurs questions dans un délai raisonnable. Cela vaut pour un cours en particulier mais aussi pour un programme entier suivi à distance.

À l'UdeM, la FEP est un acteur important dans ce domaine. Au cours des dernières années, la plupart de ses cours à distance ont également bénéficié d'une cure de rajeunissement faisant systématiquement appel aux ressources techno-pédagogiques de pointe. C'est le cas de tous les cours de gérontologie, un certificat qui peut être suivi en entier à distance, et des cours obligatoires en toxicomanies, les deux secteurs où sont concentrés la majorité des quelque 2 000 étudiantes et étudiants de la FEP inscrits à un cours à distance.

Notons aussi la signature récente d'une lettre d'entente avec le Syndicat des chargées et des chargés de cours (SCCCUM), ce qui a levé les obstacles limitant la possibilité de développer de nouveaux cours.

Jusqu'en 2013-2014, une minorité de chargés de cours utilisaient la plateforme d'environnement numérique d'apprentissage StudiUM. La volonté de la FEP de systématiser l'utilisation de StudiUM s'est matérialisée : de mai 2013 à mai 2014, le pourcentage d'utilisateurs est passé de 21 % à 96 %.

Des mesures de perfectionnement des chargés de cours ont été mises en œuvre. On pense à la mise sur pied d'un programme de formation à la pédagogie universitaire et aux techno-pédagogies. Quelque 400 personnes ont participé aux ateliers de formation de la Journée de la FEP sur l'enseignement.

Le doyen actuel a également obtenu une augmentation du financement de la FEP, une faculté qui était nettement défavorisée sur ce plan, tel que le voulait la recommandation 5 du Rapport sur la formation continue.

Cette rallonge budgétaire était nécessaire pour assurer le développement de la Faculté. À titre d'exemple, la Faculté a été privée pendant plusieurs années d'un vice-doyen au développement, une lacune qui a maintenant été corrigée.

Enfin, la FEP a peaufiné ses méthodes de marketing pour se positionner dans l'opinion publique et recruter de nouveaux étudiants, notamment en recourant systématiquement aux médias sociaux et à des publicités bien ciblées. Au Sommet sur l'enseignement supérieur, certains ont fait les gorges chaudes sur les dépenses de publicité des universités, mais la FEP n'a guère le choix de procéder de cette façon, car, contrairement aux autres facultés, elle ne recrute pas ses étudiants dans les cégeps et il faut bien qu'elle prenne d'autres moyens pour faire connaître ses programmes et ses services.

Tous ces développements positifs nous rappellent que, indépendamment des structures, la performance et le succès passent par la compétence des personnes en autorité.

Recommandation 1

Inscrire dans les exigences de qualification du doyen de la FEP la nécessité qu'il ait le statut de professeur et qu'il dispose d'un mandat clair de développement.

Des programmes multidisciplinaires de qualité

La plupart des programmes de certificat de la FEP ont pour première particularité de porter sur une thématique qui répond à des besoins sociaux émergents. Ces besoins, encore faut-il les percevoir et les définir précisément, ce qui n'a pas échappé au Comité ad hoc sur la formation continue. Ce dernier souligne en effet que, contrairement aux autres facultés, la FEP dispose à cette fin d'une infrastructure de veille qui lui permet de créer des programmes pertinents au regard des problématiques sociales et des besoins des étudiants adultes.

La question de l'interdisciplinarité fait par ailleurs partie des principales préoccupations de ce projet de transformation institutionnelle, comme on peut le lire dans document de consultation :

« On a vu que les phénomènes, les problèmes et les objets d'étude se posent plus que jamais dans leur globalité et leur complexité, alors que notre environnement de formation et d'organisation reste largement disciplinaire et fragmenté. Ce qui nous distinguerait sur le plan

international, ce serait notre façon d'incarner et de vivre la jonction nécessaire entre les domaines de la connaissance. »⁵

Un modèle d'interdisciplinarité

Les concepteurs de la transformation institutionnelle auraient intérêt à regarder ce qui se fait à la FEP, qui pratique l'interdisciplinarité depuis sa création. Les problématiques sociales qui sont l'objet de la majorité de ses programmes sont en effet trop complexes pour que l'éclairage d'une seule discipline puisse les résoudre ; la FEP est donc bien au fait de la nécessité de joindre les domaines de la connaissance et il y a belle lurette que, sur ce point, elle est passée de l'intention à l'action.

Des professeurs spécialisés dans les disciplines auxquelles le futur programme fait appel sont directement associés à toutes les phases de la création du programme et du choix des cours qui le constitueront. C'est là un impératif pour s'assurer que le contenu du programme reflète l'évolution des connaissances dans le domaine visé.

Avant d'être ouvert à l'admission, tout programme de certificat de la FEP doit faire l'objet d'une adoption formelle au Conseil de la FEP (CONFEP), à la Sous-commission du premier cycle et à la Commission des études.

Un Conseil de programme chapeaute chacun des programmes de la FEP. Il est constitué du responsable du programme, d'un représentant du vice-décanat aux études, de professeurs d'autres facultés, de chargés de cours, de quatre étudiants, de professionnels extérieurs à l'Université spécialisés dans les disciplines auxquelles fait appel le programme.

Quand on dit que les professeurs sont absents de la Faculté de l'éducation permanente, ce n'est donc pas exact, car ils sont directement impliqués dans la création et le suivi des programmes.

Autre facteur de la qualité des programmes : entre 2011 et 2015, tous les programmes de certificat de la Faculté de l'éducation permanente ont été évalués et révisés. L'obligation des universités d'évaluer tous les cinq ans leurs programmes de baccalauréat ne s'applique pas aux programmes de certificats. La FEP, elle, utilise le même processus d'évaluation que pour les programmes de baccalauréat, soit la triple évaluation : d'abord une autoévaluation effectuée par le conseil de programme, ensuite par une équipe de l'Université de Montréal, enfin par des experts externes. La direction de la Faculté de l'éducation permanente a d'ailleurs indiqué sa ferme intention d'évaluer chacun de ses programmes tous les cinq ans.

⁵ Construire notre avenir ensemble, Consultation : Guide de réflexion. Vice-rectorat au développement académique et à la transformation institutionnelle. Février 2016. 23 pages.

Des enseignants compétents

Son champ d'action étant limité au premier cycle, la FEP ne fait pas de recherche au sens où on l'entend dans les autres facultés et elle n'a pas de professeurs réguliers ; tous les cours sont donnés par des chargés de cours.

Cela ne constitue certainement pas un obstacle à la qualité de l'enseignement. Les exigences de qualification pour donner un cours à la FEP sont en effet élevées : être titulaire d'un doctorat avec cinq ans d'expérience ou être titulaire d'une maîtrise avec dix ans d'expérience.

En outre, de nombreux chargés de cours sont aussi des professionnels en exercice reconnus pour leur compétence dans leur champ d'expertise. Dans une faculté comme la FEP, qui offre des programmes à caractère professionnel, c'est un atout, non une lacune.

Au fil des ans, des efforts ont été consentis pour intégrer davantage les chargés de cours au fonctionnement de l'Université, mais il reste beaucoup à faire pour reconnaître pleinement leur contribution et éliminer ce qu'il reste de préjugés à leur égard. Les chargés de cours ne sont pas des enseignants de deuxième ordre, comme le pensent encore trop d'universitaires traditionnels, et il est grand temps de prendre acte qu'ils sont là pour rester et que l'UdeM ne saurait se priver de leur contribution et de leur compétence.

Recommandation 2

Que, dans tout son discours, l'Université reconnaisse pleinement la qualité de l'enseignement dispensé par les chargés de cours.

La contribution de l'AGEEFEP

L'AGEEFEP, l'Association étudiante de la Faculté de l'éducation permanente, qui a été créée en 1985, contribue également au développement l'éducation des adultes et de la formation continue à l'UdeM.

Notre Association dispose d'une double accréditation, dans la catégorie « éducation permanente », en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, d'abord comme représentante des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente, mais aussi comme porte-parole de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'Université. C'est d'ailleurs à ce dernier titre que nous sommes présents dans toutes les instances de l'Université où les étudiants occupent des sièges, incluant le Conseil de l'Université. Avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM), l'AGEEFEP est la seule autre association accréditée dans l'établissement.

Moyenne d'âge de 32,6 ans, 70 % d'étudiantes et d'étudiants à temps partiel, 78 % de femmes, 80 % des étudiantes et des étudiants sur le marché du travail, 61 % de diplômés universitaires, 30 % d'immigrants récents, ces quelques données marquent bien la spécificité de la population étudiante de la FEP, dont la réalité et les besoins sont fort différents de ceux des étudiants en formation initiale. C'est pour cela que l'AGEEFEP a été créée et c'est dans cette perspective qu'elle travaille depuis sa fondation.

En juin dernier, plus de 500 personnes provenant d'une quarantaine de pays se sont réunies à l'Université de Montréal dans le cadre de l'Assemblée mondiale du Conseil international de l'éducation des adultes. Le doyen de la FEP, à qui l'Université avait confié le soin de prononcer l'allocution d'accueil des congressistes, en a étonné plusieurs, dont nous-mêmes, en affirmant que notre Association n'a pas d'équivalent ailleurs dans le monde.

Le point de vue du doyen de la FEP tient au fait que l'UdeM se définit d'abord comme une grande université de recherche, mais que, chose inusitée dans ce type d'établissement, la population de l'éducation permanente est représentée dans toutes les instances facultaires et universitaires. M. Blanchette salue cette particularité, car il considère que l'Association a pu ainsi véhiculer ses revendications et contribuer à transformer positivement l'Université de Montréal.

Dans un tout autre contexte, cette fois à l'occasion du banquet célébrant le 30^e anniversaire de l'Association, le 11 septembre 2015, M^{me} Louise Béliveau, vice-rectrice aux études et aux affaires étudiantes, a tenu des propos similaires . Rappelant que les instances universitaires ont longtemps regardé de haut l'éducation permanente, M^{me} Béliveau a noté « que les temps ont changé, que l'éducation permanente est considérée aujourd'hui comme une composante essentielle de l'offre universitaire et que l'AGEEFEP est un interlocuteur privilégié et nécessaire avec qui on joue en équipe depuis 30 ans ».

Ces propos de Mme Béliveau et de plusieurs autres intervenants ont été enregistrés et intégrés dans une vidéo d'une vingtaine de minutes qu'on peut visionner en cliquant sur le lien suivant : https://youtu.be/ZWemcWQR_tY

Un certain nombre de faits appuient ce point de vue :

- Ce sont les revendications et les pressions de l'AGEEFEP qui ont amené la FEP à adopter une politique facultaire de la reconnaissance des acquis expérientiels. Cette politique a été adoptée à la Commission des études.
- Depuis maintenant un peu plus de deux ans, la FEP dispose d'un service de reconnaissance des acquis expérientiels sophistiqué, rigoureux et crédible, qui n'a pas d'équivalent dans le réseau universitaire du Québec. La création de ce service constituait une revendication historique de l'Association. C'est même celle-ci qui a trouvé une source de financement du service en convainquant ses membres d'accepter par référendum une hausse de la cotisation aux Services aux étudiants de 1,50 \$ par crédit à

la condition que la somme ainsi recueillie, de l'ordre de 200 000 \$ par année, soit utilisée pour financer le service.

- C'est également grâce à cette enveloppe qu'a été créé le Service de la persévérance aux études. Le rôle majeur du service est de dépister les étudiantes et les étudiants qui semblent en difficulté dans leurs études, de communiquer avec eux et de discuter des moyens pour favoriser leur réussite. Comme on le sait, la possibilité de s'inscrire dans un programme ne constitue plus le seul étalon de l'accès aux études universitaires; celui-ci ne saurait être envisagé sans considérer la poursuite des études jusqu'à l'obtention du diplôme, et c'est précisément le rôle de ce service, qui est bien au fait des défis que pose pour nos membres la conciliation travail-famille-études.
- Ce sont les revendications de l'AGEEFEP qui ont incité la Commission des études à adopter un cadre réglementaire sur la création de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation (BACCAP), un nouveau type de baccalauréat qui reflète plus fidèlement la nature des études effectuées à la FEP et dans d'autres facultés. Le BACCAP comporte une plus grande valeur, dans le marché du travail, que les baccalauréats ès arts ou ès sciences présentement décernés. L'UdeM accuse un retard à ce chapitre comparativement à d'autres établissements universitaires.
- Grâce au Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE), qui est constitué des cotisations volontaires de nos membres de 35 \$ par trimestre, nous avons créé un des trop rares programmes de bourses auxquels sont admissibles les étudiants à temps partiel. Chaque année, 40 bourses d'accessibilité aux études de 1 000 \$ à 2 500 \$, totalisant 75 000 \$, sont versées à des étudiantes et des étudiants à faible revenu. Une autre somme de 15 000 \$ est attribuée en aide financière pour favoriser la participation de nos membres à des stages, colloques et congrès qui comportent un lien avec leur programme d'études. Enfin, une somme annuelle de 10 000 \$ sert à améliorer les espaces consacrés à la vie étudiante. Au total, c'est donc une somme annuelle de 100 000 \$ qui est retournée dans la communauté grâce à ce programme.
- Dès sa naissance, l'AGEEFEP a créé le service des plaintes et de l'information. Comme l'indique son nom, le service reçoit les doléances des membres qui font face à des difficultés relatives à leurs cours ou avec les différents services de l'Université ou de la Faculté, et il guide les plaignants vers les ressources les plus susceptibles de trouver une solution. Ce service travaille en collaboration avec la FEP et avec le bureau de l'ombudsman. Dans les décennies suivantes, l'initiative de l'AGEEFEP a été reprise par de nombreuses associations étudiantes.
- Un conseil de programme chapeaute chacun des programmes de la FEP et quatre étudiantes et étudiants font partie de chacun d'eux. En raison de leur âge, de leur expérience et de leur jugement, ces étudiants constituent un atout pour les conseils de programme. C'est l'AGEEFEP qui recrute et nomme ces représentants.

- L'AGEEFEP gère le resto-pub La Brunante, au Pavillon 3200 Jean-Brillant. Le service a été conçu à l'origine pour créer un lieu de rencontre pour les étudiantes et les étudiants de la FEP et pour pallier l'indigence des services alimentaires qu'offrait alors l'UdeM en soirée. À l'usage, notre resto-pub est devenu un service à la communauté universitaire, car nos membres sont loin d'être les seuls à le fréquenter.
- L'Association organise annuellement plusieurs activités para-académiques en réponse à des besoins spécifiques, dont des activités parents-enfants, la dictée Émile-Ollivier et une table ronde portant sur un thème lié à la langue, qui se tiennent dans le cadre de la Semaine du français à l'UdeM, ainsi que des soirées thématiques et des conférences, dont une dans le cadre de la Semaine interculturelle.

Notons aussi que l'action de l'AGEEFEP a débordé du cadre de l'UdeM et cela, dès les premières années suivant sa fondation. C'est ainsi qu'elle a été à l'origine, au début des années 90, de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), www.faeuqep.qc.ca, et, en 2005, du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), www.mqaf.qc.ca.

Toutes composantes incluses, le mouvement des étudiants adultes n'a ni l'importance numérique ni la notoriété des grandes fédérations étudiantes. La FAEUQEP n'en a pas moins joué un rôle important en participant activement à tous les exercices de réflexion sur les universités et sur l'éducation des adultes dans les 30 dernières années, comme les États généraux sur l'éducation au milieu des années 90 ou, plus récemment, le Sommet sur l'enseignement supérieur et tous les chantiers qui en ont découlé. Quant au MQAF, Le Conseil supérieur de l'éducation a sollicité fréquemment son point de vue dans la préparation de ses avis au ministre de l'Éducation et dans ses rapports sur l'état de l'éducation.

Un sondage mené récemment, dont il sera plus abondamment question plus loin, démontre d'ailleurs qu'une nette majorité d'étudiantes et d'étudiants de la FEP appuie l'AGEEFEP. Quelque 70 % des répondants se sont en effet dits totalement d'accord ou d'accord avec l'énoncé « J'apprécie que les étudiants de la FEP aient leur propre association étudiante. »; seulement 2 % ont indiqué qu'ils sont en désaccord ou totalement en désaccord.

Des exemples de rivalités facultaires et de paralysie institutionnelle

Le Comité ad hoc sur la formation continue était bien au fait que la FEP n'a pas que des amis à l'UdeM et que d'autres facultés la perçoivent comme une concurrente. De là à dresser des embûches pour empêcher qu'elle progresse, il n'y a qu'un pas qui a été franchi dans deux dossiers majeurs, soit le premier projet de baccalauréat par cumul de certificats avec appellation (BACCAP) et le projet avorté de majeure en études individualisées.

Le BACCAP : 30 ans de blocage

Entre autres mesures, la recommandation 8 du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue préconisait « d'actualiser les recommandations visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation et d'y donner suite dans les plus brefs délais ».

L'AGEEFEP s'est réjoui de cette recommandation, qui répondait à une revendication qu'elle porte depuis sa création, en 1985.

Après le dépôt du rapport du comité ad hoc, il a fallu un certain temps pour que le dossier chemine, mais dans les années suivantes, le Conseil du premier cycle a planché sur la confection d'un cadre réglementaire sur la création de ce nouveau type de baccalauréat, et la Commission des études a voté ultérieurement à l'unanimité en faveur de ce cadre.

C'est donc en toute confiance que, en avril 2015, le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente a adopté un premier BACCAP dans le domaine de la santé. Pourtant, un an plus tard et six ans après la recommandation du Comité ad hoc, il n'y a toujours pas de (BACCAP) à la FEP. Au moment de la rédaction de ce mémoire, en avril 2016, le projet n'a pas encore été soumis à la Sous-commission du premier cycle et à la Commission des études, l'étape ultime de son adoption.

Pourquoi en est-il ainsi ? En raison des attermoissements de la Faculté des arts et des sciences (FAS), qui compte pour 46 % de tous les étudiants de l'établissement et dont l'influence est prépondérante dans les instances académiques. En effet, le projet de la FEP a été soumis, pour commentaires et éventuellement approbation, à de très nombreux départements de cette faculté, où il fait l'objet d'allers et retours depuis un an, sans résultat concret jusqu'à maintenant.

Au même moment, la FAS, qui avait aussi conçu un baccalauréat avec appellation, n'a mis qu'environ deux mois pour obtenir l'approbation de la Sous-commission du premier cycle et de la Commission des études. Il s'agit là d'un cas patent de deux poids deux mesures.

Il est difficile de ne pas considérer que cette valse-hésitation procède de mesures dilatoires destinées à retarder le plus possible une décision qui consoliderait l'attrait de la FEP auprès des adultes. Au moment de concevoir ce projet de BACCAP dans le domaine de la santé, la FEP était bien consciente qu'il devait être sans failles quant à sa cohérence et sa conformité aux critères de qualité d'un baccalauréat portant le sceau de l'UdeM. Qui donc pourrait prétendre que la direction, les professionnels chevronnés de la FEP et les professeurs spécialisés dans les disciplines concernées n'ont pas la compétence pour concevoir des programmes de qualité tout à fait équivalente à ceux des autres facultés ?

Il est scandalisant que l'intérêt légitime de nos milliers de membres pèse si peu dans cette affaire, et on pense en particulier à ceux et celles qui sont sur le point de terminer leur troisième certificat, qui seraient admissibles à un BACCAP et qui en seront privés pour cause de rivalités facultaires indues, de laxisme et des trop longs délais de consultation

Recommandation 3

Actualiser les recommandations visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation à la FEP et y donner suite dans les plus brefs délais, comme le préconisait la recommandation 8 du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue.

Le projet avorté de majeure en études individualisées

Un autre projet de la FEP, une majeure en études individualisées, ne relève peut-être pas tant de la volonté de limiter une concurrence fictive que de la rigidité mentale et d'une orthodoxie universitaire étroite qui entravent l'innovation.

Tout à fait dans la ligne de sa mission d'accueillir les adultes désireux de retourner aux études et, à cette fin, de reconnaître leurs acquis expérientiels, mais aussi, a fortiori, leurs acquis scolaires, le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) a été saisi, il y a un peu plus d'un an, d'un projet de majeure en études individualisées particulièrement destinée aux personnes qui ont déjà réussi un certain nombre de cours universitaires, mais qui ont abandonné leurs études avant d'obtenir un diplôme. Le projet consistait à faire le bilan des cours réussis et, à partir de là, à construire un programme individualisé et cohérent.

Malgré son caractère novateur et son intérêt, le projet est mort-né le jour même de sa présentation au CONFEP. Pourquoi? Parce que la représentante de la FAS au CONFEP a tiré à boulets rouges sur le projet dans un argumentaire qui a laissé pantois de nombreux membres du Conseil tant il transpirait les préjugés, voire le mépris, contre les adultes, « ces gens-là » à qui ont offrirait un diplôme en rapaillant toutes sortes de crédits de cours.

Le raisonnement était un peu court, c'est le moins qu'on puisse dire, mais il était dès lors évident que la FAS ne permettrait jamais son adoption à la Sous-commission du premier cycle et à la Commission des études.

Quand on parle de dysfonctionnement et de lenteur institutionnels, les exemples du BACCAP et du projet avorté de majeure en études individualisées sont probants. La FAS est-elle trop grosse? Compte-t-elle trop de départements? Dispose-t-elle d'un trop grand pouvoir politique? Son processus décisionnel est-il trop lourd? Faute de diagnostic, nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer. Ce que nous savons, par contre, c'est que la collaboration avec les autres facultés lors de la création de programmes est nettement meilleure.

Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas ici de stigmatiser la FAS, mais bien de constater les failles du mécanisme actuel de la collaboration inter facultaire. Ce que nous constatons dans un processus de création d'un programme faisant appel à plusieurs facultés, c'est que la FEP perd le contrôle du programme même si c'est elle qui l'a construit selon des règles et des critères dont il serait difficile de contester la pertinence et la qualité.

Il est anormal qu'une faculté, en raison de son poids dans l'établissement, puisse exercer un contrôle aussi serré sur un programme émanant d'une autre faculté, et des règles doivent être adoptées pour éviter cet écueil.

Recommandation 4

S'assurer que, dans la création d'un programme faisant appel à la collaboration de plusieurs facultés, la faculté instigatrice du programme ait le dernier mot sur l'échéancier de la consultation et le calendrier de réalisation.

Pour des programmes d'études supérieures à la FEP

La création d'un système de reconnaissance des acquis expérimentiels et de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation, dont nous avons parlé précédemment, constitue deux des trois revendications historiques des étudiants de la FEP. La troisième revendication historique porte sur l'offre de programmes d'études supérieures à la FEP.

Au fil des ans, les étudiantes et les étudiants qui s'inscrivent à la FEP sont de plus en plus scolarisés et quelque 60 % d'entre eux sont détenteurs d'un diplôme universitaire. C'est donc une population étudiante susceptible d'être intéressée par les études supérieures.

En page 11 de son rapport, le Comité ad hoc sur la formation continue l'avait d'ailleurs noté dans les termes suivants :

« L'Université se retrouve devant un choix à l'égard de la FEP : maintenir le régime actuel qui l'empêche d'offrir des programmes de cycles supérieurs ou lui permettre de développer, en lien avec les unités, des DESS et des microprogrammes de 2^e cycle pour des clientèles adultes. L'Université pourrait tirer profit de l'expertise de cette faculté en développement de programmes multi et interdisciplinaires, notamment dans le champ de ses programmes actuels. Offrir à une clientèle déjà fidélisée des formations porteuses au niveau du deuxième cycle apparaît comme une voie de développement intéressante. »⁶

La recommandation 6 du Rapport portait sur ce point, mais on ne parlait alors que de DESS et de microprogrammes d'études supérieures. Tant qu'à agrandir le champ d'intervention de la FEP, autant le faire en toute conscience que les besoins de formation des adultes évoluent rapidement et que ces besoins pourraient consister en d'autres types de programmes d'études supérieures.

⁶ Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue, p. 11

Recommandation 5

Modifier les statuts de l'Université afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.

Nous avons vu précédemment que, si la FEP n'a pas de corps professoral, des professeurs y exercent une influence directe lors de la création des programmes et dans les conseils de programmes qui en suivent l'évolution et les évaluent périodiquement. Une présence accrue des professeurs faciliterait certes le projet de permettre à la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures, mais la façon de le faire n'est pas évidente.

Dans les règles actuelles, un professeur peut donner des cours à la FEP – c'est le cas dans le Certificat en droit –, mais il le fait alors avec le statut de chargé de cours. Pour qu'il le fasse à titre de professeur, il faudrait que la faculté dont il relève dégrève cette fonction de sa tâche, ce qu'elle peut difficilement faire parce qu'elle est elle-même en pénurie de ressources professorales.

À notre sens, il faudrait plutôt étudier la possibilité que la FEP puisse embaucher elle-même des professeurs pour agir comme directeurs de ses programmes d'études supérieures.

Recommandation 6

Autoriser la FEP à embaucher elle-même des professeurs pour agir comme directeurs de ses programmes d'études supérieures.

L'importance du statut facultaire pour la FEP

Dans tous les scénarios, l'évidence nous dit que, dans son processus de transformation institutionnelle, l'UdeM voudra préserver les quelque 150 000 crédits et 35 à 40 millions \$ de revenus que génère annuellement la FEP, dont le budget de fonctionnement est de l'ordre de 20 millions \$. Par ailleurs, cette cagnotte suscite vraisemblablement la convoitise d'autres composantes de l'Université, et nous ne pouvons écarter l'hypothèse que cela fasse partie des motifs des partisans du démantèlement de notre Faculté.

De là, trois scénarios semblent possibles : le rapatriement des programmes de la FEP dans les facultés, la transformation de la FEP en une direction générale de la formation continue ou le maintien du statut facultaire et l'extension de son activité, notamment en lui permettant d'offrir des programmes d'études supérieures.

Le transfert des programmes

Le premier scénario pourrait porter sur le transfert des certificats qui portent sur des disciplines offertes dans d'autres facultés. C'est le cas des certificats en Droit, en Relations industrielles, en

Criminologie, en Traduction, en Communication appliquée et en Gestion de la santé et des services sociaux. Un tel projet se heurterait au même obstacle que celui dont nous avons fait état en introduction : la grande difficulté et probablement l'impossibilité d'intégrer un si grand nombre d'étudiants.

Un certain nombre de programmes comptant un effectif étudiant plus restreint pourraient en principe être transférés dans d'autres facultés, mais avec quel résultat? Il y a quelques années, la FEP offrait le certificat Sciences infirmières, milieu clinique, qui était très populaire auprès des infirmières, car il était entièrement constitué de cours SOI, le sigle des cours en sciences infirmières. La Faculté des sciences infirmières a rapatrié ce certificat, mais quelques années plus tard, il était fermé à l'admission faute d'inscriptions suffisantes. Les besoins de formation continue des infirmières n'étaient pourtant pas disparus. Le manque de preuves nous empêche de l'affirmer catégoriquement, mais une hypothèse semble vraisemblable : la culture de la FEP, sa connaissance des adultes, ses services adaptés à leurs besoins ainsi que sa stratégie de communication et de recrutement ne se clonent pas, et c'est là un facteur important du succès de notre faculté.

Le défi particulier qui se pose dans les programmes de certificat de la FEP tient notamment au fait qu'un nombre important d'étudiants et d'étudiantes terminent leur programme d'études à chaque trimestre. Pour assurer la viabilité du programme, il faut donc recruter chaque session un nombre équivalent de nouveaux étudiants.

Une direction générale de la formation continue

Une direction générale de la formation continue pourrait-elle prendre la relève de la FEP? Nous n'y croyons pas, car un directeur général disposerait forcément de moins de pouvoirs qu'un doyen. Entre autres, siègerait-il à la Commission des études, qui est très majoritairement constituée de doyens? Quelle serait sa marge de manœuvre pour créer des programmes, les modifier et les faire cheminer dans les instances académiques? Présentement, les activités de la FEP sont basées sur la collaboration avec les autres facultés, une collaboration qui est souvent difficile, généralement trop lente, mais qui finit en fin de compte par porter ses fruits. Une direction générale ne disposerait pas d'une aussi grande marge de manœuvre, car elle serait en quelque sorte sous la coupe des autres facultés qui, elles, n'ont pas de tradition dans la formation continue de premier cycle.

Le maintien du statut facultaire

La meilleure façon de ne pas compromettre, voire d'accroître l'attrait de l'Université de Montréal auprès de la population adulte en quête de perfectionnement professionnel ou de réorientation de carrière, passe par le maintien de statut facultaire et l'extension de son champ d'activité, notamment aux études supérieures. Malgré les lourdeurs, malgré le conservatisme qui freine l'adaptation de l'UdeM aux nouvelles réalités sociales et au défi d'ouverture et d'innovation dans la conception même de la formation universitaire et des programmes d'études, la FEP demeure un succès. Si ce n'était pas le cas, si la FEP n'était pas pertinente, il y a bien longtemps que les milliers d'adultes qui s'y inscrivent annuellement l'auraient désertée.

La question qui se pose est donc celle-ci : pourquoi modifier une formule gagnante, pourquoi même songer au démantèlement de la FEP ? Pourquoi ne pas se pencher plus tôt sur les obstacles qui empêchent la FEP de réaliser encore plus efficacement sa mission comme nous le proposons dans nos recommandations?

En plus de maintenir le statut facultaire de la FEP, l'Université devrait en profiter pour ajouter la formation continue à ses trois missions traditionnelles, soit le premier cycle régulier, les études supérieures et la recherche, ce qui donnerait un signal clair de l'importance qu'elle accorde à un volet de son activité appelé à prendre de plus en plus d'importance.

Recommandation 7

Maintenir le statut facultaire de la FEP et reconnaître explicitement le rôle qu'elle exerce en formation continue.

Recommandation 8

Ajouter la formation continue aux trois volets existants de la mission de l'UdeM, soit le premier cycle régulier, les études supérieures et la recherche.

Un sondage à l'appui de nos points de vue

Un sondage mené en mars de cette année auprès de nos membres dans le cadre du projet de transformation institutionnelle confirme nos dires sur plusieurs points. Dans ce sondage, nos membres ont été invités à se prononcer sur divers énoncés. Cinq choix s'offraient à eux : totalement d'accord, en accord, neutre, en désaccord et totalement en désaccord.

Les quelque 500 répondants sont totalement en accord ou en accord dans une proportion de plus de 85 % sur les points suivants :

- Les services offerts par la FEP sont de qualité
- L'enseignement dispensé à la FEP est de qualité
- Les chargés de cours de la FEP ont le souci de la qualité de leur enseignement
- J'apprécie que la FEP offre des cours ancrés tant dans la théorie que la pratique par des chargés de cours issus de milieux professionnels variés
- Le format d'un certificat me convient

- Je peux suivre mes cours le soir, les fins de semaine ou à distance
- Je recherche une formation professionnalisante et spécialisée
- J'apprécie faire des cours avec d'autres étudiants qui concilient études et travail
- Je pense que la Faculté de l'éducation permanente est pertinente
- Je pense que la Faculté de l'éducation permanente est à jour
- La Faculté de l'éducation permanente est utile pour mes objectifs professionnels
- Je pense que la Faculté de l'éducation permanente est utile pour mes objectifs personnels

Rappelons que les étudiants de la FEP sont âgés en moyenne de 33 ans, que quelque 70 % d'entre eux poursuivent leurs études à temps partiel, que 80 % occupent un emploi et qu'environ 50 % assument également des responsabilités familiales.

Il ne serait pas réaliste d'espérer que cette population étudiante ait une vision claire sur la nécessité et la nature de la transformation institutionnelle de notre établissement ou même sur l'enjeu de l'interdisciplinarité des programmes, qui est déjà largement pratiquée à la FEP. Il s'agit d'une autre limite du processus de consultation en cours.

Par contre, nos membres sont tout à fait en mesure d'évaluer la qualité de leur expérience étudiante, qui est évidemment indissociable de la qualité de leurs études. Le taux d'approbation de plus de 85 % aux énoncés ci-dessus ne laisse aucun doute : l'expérience étudiante à la FEP est très satisfaisante! Comme disent les anglophones, *if it's ain't broke, don't fix it.*

Conclusion

L'expérience étudiante, l'interdisciplinarité ainsi que la capacité d'adaptation et d'innovation de notre université, tels sont les thèmes des trois questions que pose le document de consultation.

L'expérience étudiante

Pour l'heure, si l'on en juge par le sondage, l'expérience étudiante à la FEP est fort satisfaisante. Nous ne nous en étonnons pas, car ces résultats sont similaires à ceux de l'étude de clientèle qu'effectue régulièrement la FEP sur les mêmes aspects que les questions de notre sondage.

L'expérience étudiante, c'est d'abord le programme d'études et la qualité de l'enseignement. Comme nous l'avons vu, la grande popularité de la FEP s'explique par la pertinence de ses programmes de certificat, qui sont conçus pour répondre à des besoins sociaux émergents,

définis à la suite de consultations des milieux concernés. La FEP est unique à cet égard et elle contribue ainsi à l'enracinement de l'UdeM dans la communauté et à sa pertinence sociale.

La qualité de l'enseignement? Nous ne pouvons que le répéter : les chargés de cours sont très scolarisés, les exigences de qualification pour donner un cours à la FEP sont élevées et ces enseignants, selon le cas, sont en mesure de transmettre aussi bien des savoirs théoriques que des savoirs appliqués puisque plusieurs d'entre eux sont aussi des professionnels engagés dans le marché du travail. La combinaison d'enseignement magistral, d'études de cas et de travail en équipe, alliée à l'expérience de l'enseignement à des adultes, est assurément gagnante du point de vue pédagogique.

L'expérience étudiante tient aussi à la culture de l'éducation des adultes et de la formation des adultes qui s'est développée à la FEP au fil des ans. Cette culture tient à la sensibilité du personnel de la Faculté, qui est bien au fait des contraintes de la conciliation études-famille-travail et qui, au besoin, sait faire preuve de souplesse lorsque des difficultés se présentent. Cette culture, elle tient aussi aux services de reconnaissance des acquis et de persévérance aux études, inexistantes dans les autres facultés, à l'attention que la Faculté porte aux commentaires et aux plaintes des étudiantes et des étudiants, ainsi qu'aux horaires de cours le soir et la fin de semaine, une pratique qui est marginale dans les autres facultés.

Pour clore ce thème, l'expérience étudiante serait certes encore plus satisfaisante si les personnes dont les études sont conformes aux critères obtenaient, en toute justice, un baccalauréat par cumul de certificats avec appellation (BACCAP) qui refléterait plus fidèlement la nature de leurs études et s'ils avaient la possibilité de poursuivre leurs études à la FEP dans des programmes d'études supérieures.

L'interdisciplinarité

Pour ce qui est de l'interdisciplinarité et de la collaboration entre les facultés, l'objet de la deuxième question, nous avons vu que la FEP constitue un exemple dont devrait s'inspirer l'université transformée, non un problème, et il en est ainsi depuis la création de la Faculté. Nous avons fait état du blocage indu de certains projets de la FEP, mais le fait est qu'il y a des exemples de collaboration réussie dont il faut s'inspirer pour éliminer les irritants et s'assurer que les projets bien ficelés, conformes aux normes de qualité de l'établissement, ne végètent pas dans les instances pour le seul motif de concurrence supposée et de préservation de fiefs facultaires.

La capacité d'adaptation et d'innovation

La troisième question du document de consultation porte sur la capacité d'adaptation et d'innovation de l'UdeM sur le plan académique, administratif et institutionnel. Cette question pourrait bien constituer l'enjeu véritable de ce projet de transformation institutionnelle, mais cet enjeu n'est nullement défini dans le document de consultation et il pourrait être formulé ainsi : la tension entre la tradition de gestion collégiale de l'université et la tendance contemporaine à confier le pouvoir décisionnel aux officiers supérieurs de l'établissement.

Si notre interprétation correspond à la réalité, il est inévitable que ce problème soit abordé de front tôt ou tard. Il ne sera certainement pas facile à résoudre tant les positions divergentes sont cristallisées.

Quoi qu'il en soit de cette dernière question et pour revenir à nos moutons, nous considérons qu'il est temps de mettre un terme à ce débat existentiel sur la pertinence de la Faculté de l'éducation permanente, de décider une fois pour toutes que cette Faculté joue un rôle important à l'Université de Montréal et dans la société québécoise, d'assurer sa pérennité et de lui donner les moyens d'accomplir encore mieux sa mission.

Nos recommandations

- 1. Inscrire dans les exigences de qualification du doyen de la FEP la nécessité qu'il ait le statut de professeur et qu'il dispose d'un mandat clair de développement.**
- 2. Que, dans tout son discours, l'Université reconnaisse pleinement la qualité de l'enseignement dispensé par les chargés de cours.**
- 3. Actualiser la recommandation visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation et y donner suite dans les plus brefs délais, comme le préconisait la recommandation 8 du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue.**
- 4. S'assurer que, dans la création d'un programme faisant appel à la collaboration de plusieurs facultés, la faculté instigatrice du programme ait le dernier mot sur l'échéancier de la consultation et le calendrier de réalisation.**
- 5. Modifier les statuts de l'Université afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.**
- 6. Autoriser la FEP à embaucher elle-même des professeurs pour ses programmes d'études supérieures.**
- 7. Maintenir le statut facultaire de la FEP et reconnaître explicitement le rôle qu'elle exerce en formation continue.**
- 8. Ajouter la formation continue aux trois volets existants de la mission de l'UdeM, soit le premier cycle régulier, les études supérieures et la recherche.**

Annexe A

Les recommandations du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue à l'Université de Montréal

Recommandation 1

Reconnaître au sein de la mission de l'Université le concept de formation tout au long de la vie et en faire une priorité.

Recommandation 2

Confier de façon explicite la responsabilité du dossier de la formation continue à un vice-recteur ou un vice-recteur adjoint dont ce sera l'une des tâches principales.

Recommandation 3

Adopter et mettre en œuvre, de concert avec les unités, un plan orchestré de développement en formation continue à l'Université.

Recommandation 4

Mettre en place un comité ayant pour mandat de mettre en œuvre les recommandations du rapport ainsi que de promouvoir et de faciliter le développement de la formation continue. Ce comité regroupant, entre autres, les responsables facultaires en formation continue, serait présidé par le vice-recteur ou vice-recteur adjoint responsable du dossier de la formation continue et serait sous l'égide de la Commission des études de l'Université à qui il devrait faire rapport annuellement de ses activités. Le comité pourrait être créé pour une période minimale de trois ans au terme de laquelle sa pertinence pourrait être réévaluée.

Recommandation 5

Revoir la formule de financement de la formation continue à l'Université de manière à promouvoir l'amélioration, le développement et l'implantation de programmes de premier et de deuxième cycle en formation continue. La nouvelle formule devrait reconnaître à chaque unité participante, sa contribution à la création et à l'implantation de programmes, ainsi qu'à la gestion et à l'offre de cours qui y sont reliées.

Recommandation 6

Permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de DESS et de microprogrammes de 2e cycle, multidisciplinaires, répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.

Recommandation 7

Se doter d'un processus assurant le contrôle de la qualité de ses programmes de formation continue, visant l'amélioration continue et la validation continue de leur pertinence et de procéder à des opérations de consolidation, de transformation, de modification, ou de collaboration avec d'autres unités, le cas échéant.

Recommandation 8

Actualiser les recommandations visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation et y donner suite dans les plus brefs délais.

Recommandation 9

Évaluer systématiquement, à l'occasion de l'élaboration de son plan de formation continue, l'opportunité d'inclure une offre de formation continue non créditée et, si pertinent, de développer des activités en ce sens pour des clientèles ciblées, en lien avec les besoins exprimés par les milieux de travail, les entreprises, les organisations et les ordres professionnels.

Recommandation 10

Reconnaître la formation continue non créditée comme pouvant faire partie de la tâche professorale, notamment dans les mécanismes de promotion de la carrière professorale.

Recommandation 11

Se pencher sur la nécessité d'adopter une politique de reconnaissance des acquis qui répondra aux besoins exprimés.

Recommandation 12

Mettre en place les outils qui permettront d'assurer une visibilité dynamique et intégrée de l'ensemble des activités de l'Université en formation continue et développer une marque U de M en formation continue.

Recommandation 13

Accroître la présence et l'implication de l'Université au sein des organismes et des instances qui s'intéressent à la formation de la main d'œuvre et à l'éducation des adultes et encourager les unités à faire de même.

Recommandation 14

Favoriser, lorsque la demande le justifie, le développement de l'offre de programmes dans tous les campus régionaux, incluant des DESS, et mettre en place les moyens appropriés pour développer l'éducation à distance.

Bibliographie

Rapport du Comité ad hoc sur la Formation continue à l'Université de Montréal. Mars 2010. 35 pages.

Une faculté en constante évolution. Rapport d'activités 2013-2014. Faculté de l'éducation permanente, 35 pages.

Construire notre avenir ensemble, Consultation : Guide de réflexion. Vice-rectorat au développement académique et à la transformation institutionnelle. Février 2016. 26 pages.



Association générale
des étudiants et étudiantes de
la Faculté de l'éducation permanente
www.ageefep.qc.ca